

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent. RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Table of train schedules for Cahors, Montauban, and Capdenac, listing omnibus and train routes with times.

Cahors, le 24 Mars.

L'INTERPELLATION

DE M. DE CASSAGNAC

L'interpellation de M. de Cassagnac, sur les mesures prises par le cabinet contre l'ex-commandant du 13^e corps, aurait dû se terminer, dans une Chambre sensée et réfléchie, par le vote unanime de l'ordre du jour réclamé par le gouvernement.

La droite a eu le bon sens de ne pas associer toute entière aux critiques intempestives de l'un de ses orateurs et une soixantaine de ses membres ont courageusement suivi la ligne de conduite que lui conseillait M. Ribot.

M. Clémenceau, dont le prestige ne s'est guère accru dans ses derniers temps, a commis une nouvelle et impardonnable faute en dirigeant ses attaques violentes contre le

gouvernement et en essayant, selon son habitude, de le renverser pour se mettre à sa place. C'était un singulier moyen de faire oublier qu'il est un des auteurs responsables de l'étrange fortune du général politicien qui va, fort heureusement pour la discipline, quitter les rangs de l'armée.

M. Ribot l'a rappelé éloquentement à la réalité des faits. C'est avec un véritable plaisir que nous avons vu le principal orateur du parti modéré à la Chambre, protester avec une chaleur communicative contre le détestable esprit d'opposition de M. Clémenceau.

Pendant que l'extrême-gauche prenait l'initiative du mouvement qui se manifestait clairement dans la Chambre, contre les entreprises boulangistes et opposait un contre-manifeste à la proclamation enflammée de

MM. Laguerre, Laisant, Vergoin et consorts, le centre, les modérés ne disaient mot. Il appartenait à M. Ribot de prendre une attitude vraiment nette et loyale dans une discussion que les radicaux voulaient exploiter à leur profit.

La courageuse attitude de M. Ribot a eu raison de l'intraitable esprit de parti de M. Clémenceau qui cherchait à rabaisser une question d'intérêt national à de misérables intérêts personnels. Le chef de l'extrême-gauche n'a pu récolter que 80 voix.

★★

RECLADE

Le général Boulanger renonce à lutte. Il ne veut plus être la cause d'un mouvement plébiscitaire. Est-ce simplement la crainte d'une nouvelle répression dont-il a été très carrément menacé?

En tout cas, il ne veut plus de manifestation politique sur son nom. Il se résigne à rentrer dans le rang.

Peut-être reconnaît-il qu'il eût dû n'en jamais sortir.

Si telle est la pensée qui l'a guidé, tant mieux pour lui. Cela prouve qu'il a gardé le sentiment de sa dignité, de la gloire de son épée, de l'honneur de son uniforme.

Cela prouve qu'il est vraiment patriote, qu'il préfère se réserver pour les batailles de l'avenir, qu'il aime mieux exposer sa poitrine au choc des balles ennemies que présenter son uniforme aux insultes, aux huées, aux avanies qui pleuvent inévitablement sur tout candidat aux élections législatives.

Un civil, — un ami politique du général, par exemple — peut s'exposer à ces luttes âpres et souvent implacables d'où l'on sort toujours ou irrémédiablement diminué, ou très peu grandi.

Un civil à le droit d'user de la liberté politique, au point même de s'en faire un piédestal

Un soldat ne le peut pas. Il ne le doit pas. Pourquoi?

Parce que s'il jouit de prérogatives spéciales, en tant que militaire, s'il a un nom populaire, s'il est un espoir pour les patriotes, il doit se contenter de cela et ne pas chercher à affronter des luttes parlementaires ou politiques.

Parce que étant soldat, il ne peut faire acte de citoyen autrement que pour défendre le sol de la patrie.

Parce qu'il y a des lois qui ont prévu tous ces cas et que le devoir de tout le monde est d'obéir aux lois, sous peine de se voir

114 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES D'un Peau-Rouge

A PARIS ES FAUVES DES SAVANES DEUXIÈME PARTIE XX

DANS LEQUEL LE MAYOR TOMBE DE FIÈVRE EN CHAUD MAL.

Le soleil, en émergeant du milieu des ténèbres, surprit les deux aventuriers courbés encore sur le plan qu'ils étudiaient depuis onze heures du soir; mais tout était définitivement arrêté entre eux et le plan de la surprise de l'hacienda dressé d'une façon irrévocable.

Le camp s'éveillait. Les aventuriers s'occupaient activement du panage des chevaux et des préparatifs du premier repas.

Les uns conduisaient les chevaux à l'abreuvoir dans le Gila, d'autres en revenaient, certains portaient des seaux de toile pleins d'eau.

Les cuisiniers fendaient le bois, allumaient le feu, épéluquaient les légumes ou embrochaient les quartiers de gibier.

Quelques-uns fourbissaient leurs armes ou rac-

comodaient leurs vêtements.

D'autres enfin se promenaient gravement, la cigarette ou le cigare à la bouche.

C'était un bruit, un brouhaha continu de cris, de jurons, de chants mêlés aux aboiements des chiens et aux hennissements des chevaux.

On changeait les sentinelles et on procédait au nettoyage du camp, ce qui n'était pas une mince affaire.

Le temps était magnifique, le ciel d'un bleu indigo.

Des senteurs balsamiques s'échappaient de terre, mêlées à une buée intense qui formait une espèce de nuage au-dessus des rivières.

Une brise rafraîchissante faisait trembler les feuilles emperlées de rosées.

Les grands oiseaux de proie commençaient leurs larges vols circulaires au plus haut des airs, tandis que les oiseaux chanteurs, blottis sous les frondaisons, chantaient à plein gosier un hymne national au Créateur.

On apercevait de merveilleuses ondulations dans les hautes herbes sur le passage précipité des fauves regagnant leurs postes en toute hâte.

A l'extrême limite de l'horizon, un peu sur la droite, on apercevait un groupe presque indistinct de cavaliers, tandis que, sur la gauche, mais beaucoup plus rapproché, on voyait une troupe nombreuse de cavaliers bien montés et portant le costume mexicain, se dirigeant à toute bride vers le camp, qu'ils ne devaient pas tarder à atteindre.

En ce moment, le Mayor et Navaja se levèrent et, fatigués d'une longue et laborieuse veille, sortirent sur le seuil du jacal pour respirer l'air frais et bienfaisant du matin.

— Eh ! dit tout à coup Navaja en étendant le bras dans la direction de la troupe la plus rapprochée, le diable m'emporte ! pour la première fois de sa vie peut-être, notre ami Calaveras a été fidèle à sa parole : si je ne me trompe, c'est lui qui nous arrive là-bas avec tout son monde.

— Pardieu ! dit le Mayor en braquant sa longue-vue vers le point indiqué par Navaja, il n'y a pas à en douter, c'est lui, ma foi, qu'il soit le bienvenu ; il ne pouvait pas arriver plus à propos. Motus, n'est-ce pas, sur Sébastian et ce pauvre diable de Masamora ; au fait, vous ne m'avez pas dit ce qui s'était passé entre vous et lui.

— Il ne s'est rien passé du tout.

— Cependant, vous avez dû le rencontrer ; comment, sans cela, sauriez-vous qu'il est mort ?

— C'est ce que je vais vous apprendre en deux mots, si vous y tenez.

— Je l'aimais assez ; il était brutal, mais brave comme un lion ; je le regrette. Mais vous me contez aussi bien cela en marchant ; descendons au-devant de Calaveras.

— Soit, je suis à vos ordres, Mayor.

Ils descendirent de l'éminence et se dirigèrent au petit pas vers l'entrée du camp.

— Après m'être échappé du brulis, dit alors Navaja, je lançai mon cheval ventre à terre, sans suivre aucune direction, voulant, avant tout, dépasser les chasseurs si l'idée leur venait de se mettre sur mes traces. Tout à coup, au moment où je m'y attendais le moins, je tombai au beau milieu d'un groupe de cinq ou six hommes, qui avaient mis pied à terre et prodiguaient des soins à l'un des leurs à demi couché sur le sol. Il ne me fallut qu'une seconde pour reconnaître ces individus

comme faisant partie de notre cuadrilla ; de leur côté, ils me reconnurent. L'homme blessé et mourant n'était autre que Masamora, l'agonisant. Je demandai des explications à nos camarades ; ils ne savaient presque rien ; tout ce qu'ils purent m'apprendre, ce fut que vous aviez envoyé Masamora à l'hacienda de la Florida, afin de réclamer la liberté de Sébastian, que vous saviez être prisonnier dans l'hacienda.

— En effet, j'avais été informé de cette arrestation par un peone qui avait tout vu par hasard. Malheureusement, cet imbécile ne put réussir à me fixer le jour exact où Sébastian avait été fait prisonnier ; cependant, je me décidai à faire quelque chose en sa faveur. Si j'avais su alors ce que je sais maintenant, j'eusse bien gardé de tenter cette malheureuse démarche.

— Et Masamora vivrait encore.

— Peut-être ; chaque homme a sa destinée écrite d'avance sur le grand livre de la fatalité.

— Cela est possible, après tout. Bref, il parut que Masamora fut introduit dans l'hacienda, que là il s'était pris de querelle avec le Coeur-Sombre et que même il l'essayé de jouer du couteau ; mais le chasseur qui, paraît-il, possédait une vigueur remarquable, lui asséna un si furieux coup de poing dans l'estomac, qu'il le lui défonça ; puis, après avoir fait reprendre connaissance à ce pauvre diable à demi-assommé, sur l'ordre du Coeur-Sombre il avait été remis sur son cheval et chassé de l'hacienda. Masamora rejoignit ses compagnons comme il put, au bout de deux jours. Ceux-ci, le croyant mort, allaient retourner au camp, lorsqu'il arriva à l'endroit où ils l'attendaient. (A suivre)

infliger une répression méritée, prévue par la loi, ratifiée par une autorité reconnue par la nation et nommée par elle.

Les amis du général savaient tout cela. Et pourtant, ils l'ont compromis pour longtemps, peut-être pour toujours.

Que lui reste-t-il ?

Sa popularité ?

Elle a sombré dans une lutte impossible, dans des compétitions maladroites, dans des emballements trop personnels pour être irréfutables.

Sa réputation ?

Elle est intacte au point de vue de l'honneur, mais diminuée au point de vue de l'intelligence politique et de la conscience du devoir.

Alors que lui reste-t-il ?

Son épée !

Le Comité, qui se dit de : *Protestation nationale* a prétendu que le gouvernement voulait briser cette épée.

Le comité, en disant cela, a dépassé toute mesure, a prêté des calculs mesquins à ceux qui nous gouvernent. Le comité a abusé de l'exagération de mots qui devient malheureusement le fond de la langue française. Le comité a faussé la vérité, sciemment, complètement, dans le but de dissimuler la vraie raison qui a fait avorter les candidatures du général.

Cette raison, c'est l'amour de la paix et de la tranquillité intérieure qui se manifeste dans le peuple français tout entier.

Le général rentre dans le rang.

Il fait bien, puisqu'alors il gardera son épée.

Au jour où la patrie l'appellera pour utiliser sa bravoure, il sera prêt, car il est brave, il est patriote, il est bon soldat et bon Français.

Cela vaut mieux que d'être l'élue de quelques énergumènes et de jouer au César.

Le rubicon n'est pas large, mais pour le sauter, encore faut-il avoir le jarret du conquérant des Gaules.

* *

INFORMATIONS

La Presse

ET LA CANDIDATURE BOULANGER

Le *Temps*. — Un coup de théâtre fait disparaître ce matin de la scène politique les candidatures Boulanger. Il faut en féliciter la République et le pays qui n'auront pas l'humiliation de voir jouer dimanche une triste comédie montée sans doute pour égarer l'Europe.

L'*Autorité* dit que le général Boulanger n'assistait pas aux réunions du comité de protestation, mais qu'il était dans la pièce à côté.

La *République française* et le *Journal des Débats* persistent à demander de nouvelles rigueurs contre le général Boulanger.

La *République française* dit que le retrait de la candidature Boulanger est une nouvelle comédie dont le pays et le gouvernement ne seront pas dupes.

Le comité de protestation nationale. — Paris. — Dans un nouveau manifeste, publié vendredi soir, le comité républicain de protestation nationale dit :

« Tirard altère la vérité, personne ne s'y est trompé, personne n'ignore que le comité de protestation nationale s'est formé en dehors de toute intervention directe ou indirecte du général Boulanger. »

« Les ministres indignes qui ont mérité les éloges de la Prusse, en frappant le général Boulanger, sont décidés à aller jusqu'au bout dans leur besogne abominable et anti-patriotique ; ils veulent briser son épée à l'heure où la France peut avoir besoin plus que jamais de concentrer ses forces pour défendre le sol national. »

« Le comité républicain de protestation nationale, ne voulant pas fournir l'apparence même d'un prétexte à l'appui de l'acte de forfaiture qu'on s'apprête à accomplir, déclare retirer la candidature du général Boulanger et suspend l'action électorale. »

« LE COMITÉ. »

Tirages Financiers

Jeudi matin a eu lieu un tirage d'obligations foncières 3 et 4 0/0 (emprunt de 1853).

Le numéro 113,848 gagne 100,000 francs.

Le numéro 13,620 gagne 50,000 francs.

Le numéro 76,479 gagne 20,000 francs.

2,465 autres numéros ont en outre été appelés au remboursement au pair.

Obligations foncières 4 0/0 (1863)

Le numéro gagnant dans les 40 séries est le numéro 3,810.

Ce numéro gagne : 100,000 dans la 30^e série ; 30,000 francs dans la 35^e série ; 5,000 francs dans les 3^e, 7^e, 18^e, 19^e, 31^e et 40^e séries ; il gagne enfin 1,000 francs dans chacune des 36 autres séries.

51 autres numéros ont en outre été appelés au remboursement au pair.

Obligations communales 3 0/0 (1860)

Le numéro 12,525 gagne 100,000 francs.

Les numéros 11,895, 50,656, 66,830 et 76,511 gagnent chacun 40,000 francs.

Les numéros 7,154, 11,584, 38,785, 71,062, 85,692, 108,335, 123,274, 128,366, 133,198, 144,564 gagnent chacun 1,000 francs.

1,596 autres numéros ont en outre été appelés au remboursement au pair.

Obligations communales 4 0/0 (1875)

Le numéro 308,878 sera remboursé par 100,000 francs.

Le numéro 300,239, par 30,000 francs.

Les numéros 94,545, 281,601, 308,904, 339,931, chacun par 10,000 francs.

Les numéros 28,294, 74,759, 92,234, 95,331, 95,801, 109,687, 172,188, 199,385, 452,947, 295,686, chacun par 3,000 francs.

1,341 autres numéros ont, en outre, été appelés au remboursement au pair.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Cahors industriel

Nous recevons la lettre suivante dont tous nos lecteurs apprécieront la portée philanthropique. Il est certain qu'il y a tout à faire à Cahors, au point de vue industriel et que la meilleure manière de lutter contre la misère, c'est de sortir de notre apathie légendaire et de nous créer des moyens nouveaux d'existence. Notre correspondant développe fort bien cette idée et nous espérons qu'il ne s'arrêtera pas en si bon chemin.

Voici sa lettre :

Monsieur le Directeur,

Le département du Lot est aujourd'hui un des plus pauvres de France. La vigne était sa richesse, et le phylloxéra a détruit la vigne.

Les truffes qu'il produisait deviennent rares. Il ne reste plus guère que la culture du tabac. Aussi que d'hommes sans travail que de familles sans pain !

Dans notre bonne ville de Cahors, la charité est grande, sans doute. De nombreuses associations portent au pauvre le morceau de pain quotidien.

Tout récemment encore, on se cotisait pour distribuer le bouillon aux malheureux. Rien n'est plus charitable sans doute.

Mais si l'on soutient l'existence de l'ouvrier, on ne le fait pas réellement vivre.

Il n'a point l'espoir d'avenir meilleur, point de vision plus ou moins lointaine du bonheur ; partant, l'abattement et l'indifférence.

Car le plus lourd fardeau, c'est d'exister sans vivre.

N'y a-t-il donc aucune ressource à Cahors et faudra-t-il voir d'un œil indifférent les nombreuses émigrations en Amérique et ailleurs ?

Nous avons une force motrice qui ne demande qu'à être employée : la rivière du Lot ; dans quelque temps le chemin de fer de Brives donnera à la ville une plus grande animation. Or nous ne possédons comme industries qu'une petite filature de laine et une petite fabrique de chapeaux.

Ne pourrait-on pas créer de nouvelles industries, qui occuperaient les bras inactifs ? Que faudrait-il pour cela ? De l'énergie ; de l'initiative de la part de ceux qui ont de la fortune.

Pourquoi les Cadurciens de bonne volonté ne s'uniraient-ils pas, sans distinction de partis pour donner aux pauvres non seulement du pain, mais aussi du travail. L'industrie rendrait notre ville prospère, enrichirait le département.

La presse est une force et ne saurait être mieux employée qu'à faire le bien.

C'est pourquoi M. le Directeur, j'ose espérer que vous voudrez bien publier cette lettre ; trop heureux si l'appel d'un modeste Cadurcien, qui aime sa ville, pouvait être entendu.

Daignez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée :

H. RIBAUD

Boucherie coopérative

Nous disions dans un de nos derniers numéros à propos d'une boulangerie coopérative en projet à Cahors, qu'il n'était pas moins nécessaire d'établir au plus tôt une boucherie coopérative. Il résulte en effet de toutes les statistiques que

le prix de la viande de boucherie n'a nullement suivi la marche descendante du prix du bétail ; en même temps qu'elle constate les prix de la viande de boucherie en gros, ils relatent également le prix de la viande sur pied, et entre ces deux prix, il apparaît un écart par kilogramme de un franc quarante-un centimes. Cette différence n'est-elle pas exorbitante !

L'avisement général du prix du bétail doit donc vivement nous préoccuper ; le prix de la viande est une de ces questions qui intéresse au plus haut degré le bien-être de la population, et qu'on ne saurait trop étudier.

De cet examen général, il résulte pour nous que l'écart qui existe entre le prix payé au producteur et le prix payé par le consommateur passe tout entier dans les poches des intermédiaires ; ceux-ci se sont tellement multipliés que si on n'y apporte un prompt remède, tout le monde sera sous leur dépendance et que l'élevage français aura disparu.

La solution est possible ; mais, pour cela, il est nécessaire qu'il s'établisse une entente entre les producteurs et les consommateurs ; chacun d'eux pourra trouver, dans cette union, des bénéfices : les premiers en vendant plus cher leurs produits, les seconds en achetant meilleur marché. Ce moyen réside dans la création de sociétés coopératives ; ce courant existe déjà dans le pays, il faut le développer ; partout où ces sociétés ont été établies, on a pu constater presque immédiatement un relèvement dans le prix du bétail et un abaissement dans le prix de la viande.

À Avignon, dans l'espace d'une semaine, le prix de la viande s'est abaissé de trente-cinq centimes par kilogramme, tandis que le cours des bestiaux montait de dix centimes également par kilogramme ; à Roubaix, il y a quelques mois, le kilogramme de bœuf se vendait deux francs : depuis qu'une société coopérative a été organisée, la viande est descendue progressivement à 90, 80, 70 centimes, et aujourd'hui elle n'est plus cotée qu'à 70 centimes par kilogramme.

Voilà la solution à poursuivre et le but à atteindre. Cela est facile, et aujourd'hui possible, car, presque partout, le bétail se vend et tend à se vendre au poids ; avec ce moyen nouveau de vente on n'a plus à redouter les conséquences des achats à forfait, les opérations se contrôlent facilement ; les prix de revient ne sont plus aléatoires, et la balance pourra être également répartie entre le producteur et le consommateur.

Le Canal des Deux-Mers. — Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

Notre département est des plus intéressés à la grande et nationale œuvre du canal des Deux-Mers, de Narbonne à Bordeaux. On sait que ce canal serait ouvert à la grande navigation, qu'il annihilerait Gibraltar et qu'au point de vue de la défense du pays, en cas de guerre maritime, il aurait une énorme importance puisqu'il permettrait à nos flottes de guerre de passer de l'Océan à la Méditerranée ; aussi notre conseil général n'a-t-il jamais manqué d'émettre des vœux favorables à son exécution.

Or une société d'études, plusieurs sociétés même, offrent en ce moment d'établir le Canal sans l'intervention de l'Etat : une dépense de huit cents millions semble nécessaire et les promoteurs ne paraissent pas douter qu'ils trouveront la somme voulue, nous le répétons, sans subvention, ni garantie de l'Etat, sans que le budget ait à en faire aucunement les frais.

Mardi matin, une réunion importante a eu lieu à l'hôtel Continental à Paris : elle était présidée par M. Sirven, maire de Toulouse, président du comité d'études, assisté de M. le baron Decazes, ancien député du Tarn, vice-président du même comité : une trentaine de personnes étaient présentes, parmi lesquels nos députés conservateurs représentant le département de Tarn-et-Garonne.

Après la discussion, à laquelle l'un de nos députés, M. Arnault a pris une part très active, il a été décidé que l'assemblée demanderait une très prochaine audience à M. le Ministre des travaux publics. Il s'agit d'obtenir de lui une mise aux enquêtes contradictoires du projet.

Là, toutes les opinions pourront se manifester, et si comme nous n'en doutons pas, l'enquête a un résultat favorable, il sera possible de passer ensuite à la déclaration d'utilité publique.

Nous espérons que M. le Ministre voudra bien ordonner cette mise à l'enquête : si, contre toute justice, il en était autrement, le comité procéderait d'une autre façon qui a été déjà esquissée au sein de la réunion.

De manière ou d'autre, il faut aboutir, car il s'agit, répétons-le, d'une œuvre nationale.

Voilà une source immense de travail pour les ouvriers français. Les représentants du Lot comme ceux de Tarn-et-Garonne doivent s'efforcer de faire aboutir ce projet grandiose.

Variétés

L'ÉCOLE CENTRALE DU LOT

(1796-1804) (Suite).

II

L'ÉCOLE CENTRALE À CAHORS
LE JURY D'INSTRUCTION PUBLIQUE. — OUVERTURE SOLENNELLE DE L'ÉCOLE

L'administration du département, en nous appelant à faire le choix des professeurs de l'École centrale, nous a confié une grande tâche ; nous mettrons notre application à nous rendre dignes de la confiance de cette administration, à mériter la reconnaissance de nos concitoyens et l'estime même de ceux qui, s'ils n'obtiennent pas dans le moment notre choix, pourront acquérir des droits pour l'avenir.

Les instituteurs promus à de si grands emplois, se rappelleront sans cesse qu'ils tiennent dans leurs mains les hautes destinées de la jeunesse française, qui, en se montrant aussi jalouse de cueillir les lauriers de Mars que les palmes des Muses, marchera rapidement dans la carrière des connaissances humaines, cette jeunesse, le plus grand objet de nos espérances, destinée un jour à prendre les rênes du gouvernement, à représenter la souveraineté nationale, à conserver le dépôt précieux des lois et le pacte social dans son intégrité, à porter le tribut de ses méditations, de sa sagesse dans les diverses branches de l'administration, et à préparer les poids qui doivent peser dans la balance le sort de l'humanité.

Quels puissants motifs d'émulation à côté de tant de récompenses !

Tous les citoyens, capables de fixer le choix du jury par leurs connaissances acquises, par leur moralité, sont invités à se faire inscrire dans un registre ouvert au secrétariat du département jusques au dix nivôse, jour auquel sera ouverte la séance d'examen des professeurs, dont la liste sera présentée à l'administration du département, en conformité de la loi.

Nous devons prévenir tous les citoyens que la formation de l'École centrale exige :

- 1° Un professeur de dessin ;
- 2° Un professeur d'histoire naturelle ;
- 3° Un professeur de langues anciennes ;
- 4° Un professeur de langues vivantes ;
- 5° Un professeur d'éléments de mathématiques ;
- 6° Un professeur de physique et de chimie expérimentales ;
- 7° Un professeur de grammaire générale ;
- 8° Un professeur de belles-lettres ;
- 9° Un professeur d'histoire ;
- 10° Un professeur de législation.

Que tous les citoyens qui croient pouvoir concourir au succès d'un établissement si utile dans ces différentes branches d'enseignement, s'empressent de seconder les vues de la loi. L'ambition même de remplir de si grandes fonctions est d'avance un éloge et un titre à l'estime de tous nos concitoyens. La patrie fixera avec délices ses regards sur tous ceux qu'une honorable émulation aura appelés au concours qui doit honorer la Révolution, contribuer au triomphe de la liberté, au bonheur de la société et à la gloire de la République.

À Cahors, ce onze frimaire, l'an iv de la République française, une et indivisible. Signés : Deloncle, Lapergue, Durand.

Nous ne savons si les trois membres du jury d'instruction choisis par l'administration départementale avaient d'autres titres à cette flatteuse désignation que leur diplôme d'officier de santé ou d'homme de loi, mais il est certain qu'ils s'acquittèrent de leur délicate mission avec un zèle au-dessus de tout éloge. Nous en aurons la preuve en parcourant les procès-verbaux de leurs séances.

Nous ne possédons aucun renseignement sur Lapergue. Durand fut élu au conseil des Anciens, le 26 germinal an vii et fut remplacé au jury d'instruction par Andurand, homme de loi, qui fut installé par ses collègues le 29 thermidor.

Quant à Deloncle, il devint plus tard, président du tribunal de Cahors, et il a laissé la réputation d'un magistrat aussi intègre qu'éclairé.

Ainsi qu'il l'avait annoncé dans sa circulaire, le jury commença ses opérations le 10 nivôse. Elles furent longues et laborieuses ; on pourra en juger par les procès-verbaux que nous donnons ci-après.

Ce jour d'hui, dix nivôse, l'an iv de la République française, une et indivisible, le jury d'instruction publique pour la formation de l'École centrale du département du Lot s'est réuni en séance, conformément à l'annonce contenue dans son adresse en date du 11 frimaire l'an iv de la République, et s'étant fait présenter le registre sur lequel se sont fait inscrire

les citoyens qui se sont fait inscrire pour occuper des places de professeur dans ladite école; par suite de délibération il a été convenu et arrêté que le registre resterait ouvert afin de rendre ces places accessibles aux citoyens que leurs talents pourraient porter à remplir des fonctions si honorables.

Le jury arrêté, de plus, que dans la vue de se conformer au plan même tracé par la loi du 3 brumaire dernier sur l'organisation de l'instruction publique, ses séances seront consacrées par ordre à l'examen des citoyens qui se présentent pour chaque partie.

En suivant la marche de cet ordre se sont présentés pour la partie de dessin, le citoyen Jean Baptiste Bonnafous, secrétaire général de l'administration du département du Lot, et le citoyen Montreuil fils, faisant pour son père, ancien professeur de l'Académie de peinture de Toulouse, y habitant, lesquels se sont fait inscrire l'un et l'autre pour la place de professeur de dessin.

Le citoyen Montreuil, quoique non inscrit au registre, nous a déclaré se présenter lui-même pour aspirant à la place de professeur de dessin, il nous a présenté des fragments dessinés au crayon, qu'il nous a dit être l'ouvrage de son père, qu'il nous a ajouté être à Toulouse, sur quoi il a été convenu que le citoyen Montreuil serait invité par son fils, au nom du jury, de se rendre près de lui, pour le rendre témoin oculaire de ses talents dans la partie du dessin.

Le citoyen Bonnafous a produit aussi des morceaux de divers genres de dessin, qu'il a exposés à notre vue, et, par un accord unanime, a été convenu que ledit citoyen serait invité de se rendre à une des séances prochaines pour s'y occuper du genre pour lequel il concourt, ainsi que pour les citoyens Montreuil père et fils. Par suite de cette séance il a été procédé à l'analyse de l'histoire naturelle, pour laquelle partie le citoyen Salvat s'est présenté, s'étant précédemment fait inscrire au registre déposé au secrétariat du département, et de suite, nous avons successivement parcouru les diverses branches de l'histoire naturelle, et, par suite de cette séance du matin, nous avons repris, à trois heures de l'après-midi, ce même jour, la conversation relative audit objet jusqu'à six heures du soir et les membres du jury ayant paru assez basés pour fixer leur opinion sur les réponses et discussions du citoyen Salvat, la séance a été terminée sur l'heure de ce jour, pour être rouverte le lendemain sur la matière qui est dans l'ordre tracé. A Cahors, le 10 nivôse, l'an IV de la République, une et indivisible. Signés : Durand, Deloncle, Lapergue.

Le 11 nivôse, Nous membres du jury d'instruction, réunis en séance, nous avons admis à l'examen le citoyen Jouffreau, élève de l'Ecole centrale, qui s'est fait inscrire au registre pour l'enseignement des langues anciennes; lequel examen a été prorogé jusqu'à notre séance de l'après-midi. Dans l'une et l'autre de ces séances, il a été donné différentes explications sur les langues grecque et latine pour l'enseignement desquelles il s'est proposé....

Par suite de la séance, s'est présenté le citoyen Lacoste, inscrit au registre pour l'enseignement de l'histoire naturelle et des langues anciennes, et a subi un examen sur l'histoire naturelle ce même jour et avons terminé notre séance. Signés : Durand, Deloncle, Lapergue.

Le douze nivôse ont comparu à la séance du matin commencée vers les neuf heures, le citoyen Oulié, qui est revenu à la séance de l'après-midi, et a subi un examen sur les parties pour lesquelles il s'est fait inscrire, la physique et la chimie expérimentales; et le citoyen Ricard pour l'enseignement des principes de mathématiques. Le citoyen Serres, qui s'est aussi présenté pour professer les langues anciennes, a convenu de se représenter à l'une des séances suivantes. A Cahors, le 12 nivôse, l'an IV de la République, une et indivisible. Signés : Durand, Deloncle, Lapergue.

Le treize nivôse, Nous membres du jury d'instruction, réunis en séance, avons admis à l'examen le citoyen Rouziès, qui s'est inscrit pour la place de professeur de grammaire générale, ainsi que le citoyen Agar, qui s'est présenté pour le même enseignement, le citoyen Pigot, Irlandais d'origine, naturalisé français, qui s'était inscrit pour professer les langues vivantes; par suite de séance, les citoyens Ramel et Perrin, qui avaient aussi inscrit leur nom au registre ouvert pour la place de professeur d'histoire. La séance a fini par la présence du citoyen Brunies qui s'était inscrit pour l'enseignement des belles-lettres, et, après une conversation d'examen de chacun, la séance de ce jour a été fermée. A Cahors, le 13 nivôse, l'an IV de la République, une et indivisible. Signés : Lapergue, Dnrand, Deloncle.

(A suivre).

Nécrologie

M. Rouquette, pharmacien, conseiller municipal, ancien juge consulaire, vient de décéder à l'âge de 75 ans. Ses obsèques ont eu lieu vendredi, à la Cathédrale, au milieu d'un nombreux cortège. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Costes, maire, Cangardel, de Flaujac, Bousquet Caprais. Au drapeau du Conseil municipal : MM. Talou, Delpech, Soulié, I. Combarieu; au drapeau des amis : MM. Agar, Colin, Périé, Bois-sié; au drapeau des médecins : MM. Relhié, Lebœuf, Gélis, Clary; au drapeau des pharmaciens : MM. St-Sevez, Bourguignon, Alazard, Magot.

M. Costes, maire de Cahors, a dit le dernier adieu à celui qui fut un homme de bien.

Discours de M. Costes

Messieurs,
Je crois manquer à tous mes devoirs, si je ne venais, sur le bord de cette tombe, rendre un dernier hommage au collègue bien-aimé, au magistrat intègre, à l'administrateur intelligent, à l'excellent père de famille dont nous accompagnons à sa dernière demeure la déponille mortelle.

Et d'abord, que pourrai-je vous dire sur l'homme de bien que la mort impitoyable vient de ravir à l'affection des siens et de ses nombreux amis. Tous ceux qui l'ont connu, tous ceux qui l'ont approché, ont pu apprécier l'aménité de son caractère, la justesse de son jugement, le zèle ardent qu'il apportait dans l'accomplissement du devoir. Aussi qu'il me soit permis de dire que là où la confiance et l'estime de ses concitoyens l'avaient appelé, soit comme conseiller municipal, soit comme adjoint au maire, soit encore comme membre de la commission administrative de l'hospice, Monsieur Urbain Rouquette s'est toujours montré plein d'abnégation, ne recherchant que l'intérêt du bien public n'ayant d'autre guide que sa conscience d'honnête homme et d'autre souci que le soulagement des pauvres; en un mot, on peut dire qu'il a toujours rempli ses fonctions avec un zèle rare et un dévouement sans bornes.

Vous parlerai-je maintenant de sa longue carrière professionnelle? L'affabilité de ses relations, la loyauté de son caractère, la délicatesse qu'il apportait dans toutes ses actions et surtout sa modestie le faisaient rechercher et aimer de tous. Aussi les confrères du département ont-ils témoigné la haute estime qu'il leur inspirait en le nommant président de leur société de prévoyance et de secours mutuels.

Ils savaient que nul ne pouvait mieux remplir de si nobles fonctions.

Si nous touchons maintenant à l'homme privé, que d'affection et de tendresse nous trouvons dans cet excellent cœur de père! De quelle tendresse n'a-t-il pas entouré jusqu'à ses derniers moments sa fille chérie et son bien-aimé petit-fils objet de toute sa sollicitude! Combien grande était aussi l'affection qu'il portait à son cher gendre. Il n'était heureux et content qu'au milieu des siens où son cœur pouvait s'épancher librement, sûr et certain qu'il faisait la joie du foyer domestique.

Je vous plains, mes amis, vous n'aurez plus auprès de vous celui qui vous chérissait, vous adorait, et dont toutes les pensées étaient pour vous. Nous aussi, nous n'aurons plus l'ami dévoué, le conseil éclairé dont le concours ne nous faisait jamais défaut; mais son souvenir restera dans nos cœurs et son exemple présent à notre esprit.

Adieu, cher collègue, reçois, au nom du Conseil municipal tout entier, le témoignage de nos regrets les plus douloureux.

Chemin de fer d'Orléans

FÊTES DE PAQUES

A l'occasion des fêtes de Pâques, la Compagnie a pris les dispositions suivantes :

1° Les billets d'aller et retour réduits de 25 pour 0/0, délivrés pendant les journées des 28, 29 et 30 Mars, pour toutes les stations du réseau d'Orléans au delà d'Etampes et de Dourdan, et réciproquement, seront valables, pour le retour, jusqu'au dernier train de la journée du Mardi 3 Avril (Tarif A 9).

2° Les billets de même nature délivrés du 28 Mars au 8 Avril inclus, de Paris pour Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Pont-Château et Redon, et vice-versa, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train de la journée du Mardi 10 Avril (Tarif A 9 Orléans et G. V. 7 Ouest);

Les billets d'aller et retour à prix réduits, délivrés du 25 Mars au 31 du même mois inclus, de Paris et de toutes les gares et station du réseau, pour les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées, notamment pour Arcachon, Biarritz, St-Jean-de-Luz et Pau, seront valables pendant 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée (Tarif A 11);
Du 28 Mars au 8 Avril inclus, des billets

dit de bains de mer, à prix réduits, sont délivrés de Paris pour les stations balnéaires de Pournichet, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic et Guérande; le coupon de retour sera accepté jusqu'au Mardi, 10 Avril inclus (Tarif A 8).

Prayssac. — La foire a été belle; il s'est vendu quelques paires de bœufs mais les cours sont toujours les mêmes.

Le prix des pores et des moutons était en hausse.

Les poules se vendaient de 70 à 75 centimes la livre.

Les jeunes poulets, de 90 à 95 centimes la livre.

Les œufs, 60 centimes la douzaine.

Le bié de 15 fr. 50 à 16 fr. 50 les 80 litres

Le maïs, de 10 fr. 50 à 11 fr. 50 les 80 litres.

Récondité. — Le broit court qu'à Cahors la femme d'un gendarme se serait accouchée de 4 enfants dont 3 n'ont pas vécu. La mère serait gravement malade.

Un chien enragé a été tué, mercredi soir à Touzac, après avoir mordu plusieurs autres chiens.

Limogne. — La gendarmerie de Limogne a arrêté le sieur Poussou, Jean-Pierre, vieillard âgé de quatre-vingt-onze ans, sous l'inculpation du vol d'une somme de 100 francs, au préjudice du nommé Servières, débitant à Saillac. Il a été transporté à Cahors, mais, par suite du mauvais temps, car la neige n'a cessé de tomber pendant tout le trajet, le vieillard avait perdu connaissance. Les gendarmes l'ont conduit à la mairie, où on lui a prodigué des soins.

Ce pauvre homme, qui a à peine repris ses sens, ne paraît pas jouir de la plénitude de ses facultés intellectuelles.

Vendredi dernier, sur le marché aux grains de Limogne, le sieur Pons, meunier à Berganty, canton de Saint-Géry a été victime d'un vol de la somme de 42 francs.

Bagnac. — La gendarmerie vient de débarrasser la commune d'un dangereux malfaiteur.

Mazarguil terrorisait la population.

Vendredi dernier, il se promenait, menaçant dans les rues de la ville, armé d'un outil de sabotier. M. le maire ayant voulu le calmer, Mazarguil l'accabla d'injures.

A sept heures, prévenus par dépêche, les gendarmes venaient enfin reprendre l'expansionnaires de la prison de Figeac.

Phylloxéra. — Le comité central d'études et de vigilance contre le phylloxera s'est réuni à l'hôtel de la préfecture, samedi 17 du courant, sous la présidence de M. Desprats, conseiller de préfecture, délégué par M. le préfet du Lot.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, le président a donné lecture de deux lettres dans lesquelles M. le ministre de l'agriculture informe qu'il a mis à la disposition du comité une somme de 3,000 fr. pour l'entretien des pépinières départementales et une autre somme de 2,000 fr. pour le traitement des vignes phylloxérées.

Le comité a émis un avis favorable au sujet de la demande de subvention formulée par le syndicat d'Albas.

Il a décidé que le concours de greffage des vignes américaines, en 1888, aurait lieu le 5 mai prochain.

Il a exprimé le regret de ne pouvoir accueillir favorablement la demande du curé de Beauregard, tendant à obtenir gratuitement mille plants américains qu'il se ferait fort de propager dans sa paroisse: ce serait créer un précédent qui pourrait avoir de fâcheuses conséquences.

Le président met sous les yeux du comité l'état des crédits, ouverts et des dépenses faites. Il résulte de cet état que les fonds de 1887 sont à peu près épuisés.

M. le docteur Rey, secrétaire du comité, fait connaître à l'assemblée qu'il a soumis, pour les faire analyser, au laboratoire des agriculteurs de France, des échantillons de terres provenant de divers points du département. Il se propose de publier les résultats de ces analyses en les accompagnant de commentaires. Les analyses dont il s'agit auront pour effet, non seulement d'aider à la reconstitution de nos vignobles, mais encore des autres cultures.

Le comité exprime de nouveau ses regrets que les demandeurs de plants américains soient tenus de produire leurs demandes sur papier timbré.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

RICHARD CŒUR DE LION

La représentation qui a eu lieu jeudi, au bénéfice du Bouillon d'Hiver, a produit peu, si l'on considère le but que poursuivait la direction. Il était à espérer que, du moment qu'il n'y aurait pas de quête, le public affluerait davantage au théâtre.

Et certes cela en valait la peine. C'est avec un vif plaisir que nous avons entendu cet opéra-comique qui faisait déjà les délices de nos aïeux.

Les premiers rôles ont été superbes : M. Carroul n'a jamais mieux montré la puissance de sa voix et sa bonne tenue en scène. M. Bailly nous a mieux plu dans le rôle de Richard, que dans un rôle de grand opéra : il réussit bien mieux l'opéra-comique et se fait applaudir avec plus d'entrain. Mme Dumoulin est toujours aussi bonne et vocalise à merveille, ainsi qu'elle nous l'a montré dans son grand air du *Barbier de Séville*.

Il faut dire aussi quelques paroles sur les seconds rôles qui ont eu une plus grande place ce soir-là. M^le Clémant — que pourrait-on dire de mieux — est toujours charmante; quant à M^le Jeanne, avec un peu plus d'étude, elle aurait fait une comtesse gracieuse; toutefois, elle mérite des encouragements.

Que dirions-nous des chœurs, sinon ce que nous avons toujours répété; heureusement qu'ils n'ont pas tenu beaucoup de place dans la soirée, et que nous avons eu plus souvent à applaudir MM. Carroul et Bailly et Mme Dumoulin.

LÉO-POHL.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 17 au 24 mars 1888.

Naissances.

Breuilhes, Lucien, place d'Armes.
Estradel, Marie, rue des Soubirous.
Deilhes, Edouard, rue Mascoutou.
Caussil, Elise, à Toulouse.
Mortefon, Suzanne, rue Brives.
Laur, Louise, rue Lastie.
Bernadac, Paul, rue du Séminaire.

Mariages.

Alayrac, Urbain, et Bédur, Marie.
Célarie, Alexandre, et Meric, Anne.

Décès.

Lagarrigue, Marguerite, 53 ans, quai Ségur.
Menoge, Marie, 80 ans, Hospice.
Vinel, Marie, 67 ans, Larroque.
Fallières, Jeanne, 86 ans, rue de la Préfecture.
Clavières, Catherine, 4 jours, pas. Lacapelle.
Jouffreau, Michel, 10 ans, rue Fénelon.
Clavières, Catherine, 88 ans, quai Ségur.
Rouquette, Urbain, 74 ans, rue Fénelon.
Bessières, Marie, 60 ans, rue Ste-Claire.
Bessac, Anne, 65 ans, rue des Elus.

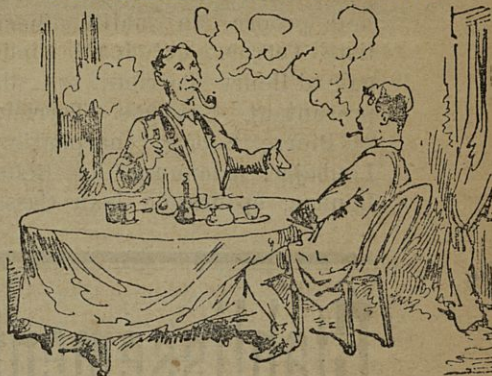
BOURSE. — Cours au 23 mars.

3 0/0	82 05
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	85 92
1/2 0/0 ancien	107 05
1/2 0/0 1883	107 07

Dernier cours du 23 mars.

Actions Orléans	1,342 50
Actions Lyon	1,270 00
Obligations Orléans 3 0/0	400 75
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	283 50
Obligations Lombardes (jouissance)	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	352 50

CONSEIL AUX FUMEURS



— Tu as de la chance que ta femme te laisse fumer la pipe!
— Mon cher, c'est bien simple; après chaque pipe, cigare ou cigarette, suce une Pastille Géraudel et ta femme ne s'apercevra de rien.

Dépôt à Cahors, pharmacies VINEL, FILHOL.

Pourquoi nous le faisons.

Il ne suffit pas au malade de savoir que, dans le temps, tel ou tel produit a guéri telle ou telle maladie; non, il faut lui mettre presque chaque jour de nouvelles preuves sous les yeux, afin qu'il voie bien qu'il ne risque pas son argent sur une chose discutable; c'est pourquoi nous continuons de publier toujours les nouvelles cures qui nous parviennent. Sargé, Loir-et-Cher, le 27 juillet 1887. — Depuis un an je souffrais de douleurs dans les jambes et de maux d'estomac; grâce à vos bonnes et précieuses Pilules Suisses, je vais beaucoup mieux; je vous autorise à le publier et vous prie de m'envoyer encore deux boîtes de Pilules Suisses à 1 fr. 50.

MARIE MAILLARD.

ÉTUDE
de M^e LÉSCALE, notaire à Cahors.

VENTE

D'UN
Fonds de Commerce

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que suivant acte retenu par M^e Lescale, notaire à Cahors, le 22 mars 1888, enregistré, Monsieur Léopold Escrouzaille, pharmacien à Cahors, a vendu à Monsieur Alexandre-Paul Prévot, aussi pharmacien en la même ville, le fonds de pharmacie qu'il gère et fait valoir, rue de l'Hôtel-de-Ville n° 1, portant pour enseigne : **PHARMACIE CENTRALE**.

Cette vente a été faite moyennant le prix de **onze mille cinq cents francs**, payables à termes.

ÉTUDE
de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Clair, n° 52, près le Palais de Justice

VENTE

A SUITE DE
Saisie immobilière
ET DE
SURENCHÈRE DU SIXIÈME

Fixée au **quatorze avril prochain**

Suivant procès-verbal du ministère de M^e Daynard, huissier à Lalbenque, en date des douze et quatorze novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, dénoncé et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le dix-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, volume 119, numéros 27 et 28.

Il a été procédé :
A la requête de 1^o Marie Boisset, fille majeure, sans profession; 2^o Antoine Boisset, cultivateur, domiciliés à Lalbenque; 3^o Jean Boisset, fils aîné, domicilié à Laganiat, commune de Lalbenque; 4^o Jean Boisset, dit Cadet, propriétaire, domicilié à Riols, commune de Lalbenque, agissant solidairement et ayant M^e Jules Billières pour avoué.

Sur la tête et au préjudice de Pierre Courdesse, cultivateur, domicilié à Cayrac, commune de Lalbenque.

A la saisie réelle des biens immeubles qui seront ci-après désignés.

Le cahier des charges dressé par M^e Billières, avoué, pour parvenir à la vente des immeubles saisis, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, pour y être tenu à la disposition du public.

Ce dépôt a été fait à la requête de 1^o Anne Pons, veuve de François Terrieu, sans profession, domiciliée à Cahors, impasse Cardaillac numéro 7, agissant en son nom propre, en qualité d'héritière de Baptiste Terrieu, et encore comme tutrice légale d'Henri Terrieu, son fils mineur, représentant François Terrieu son père; 2^o Pierre Sabrié, charpentier, domicilié à Loubéjac, commune de Belfort; 3^o Marie Bonnac, épouse de Jean Cassan et ce der-

nier, cultivateurs, domiciliés ensemble au Cayran, commune de Cieurac; 4^o Autre Marie Bonnac, épouse de Jean Dance et ce dernier, cultivateurs, domiciliés ensemble aux Tuileries, commune du Montat; 5^o Joseph Dajean, cultivateur à Boubel, commune de Lalbenque et 6^o Alexandrine Magne, épicière, agissant tous conjointement et solidairement, comme héritiers dudit feu Baptiste Terrieu, quand vivait domicilié à Cieurac, les maris agissant en leur meilleure qualité et pour autoriser leur épouse et tous encore comme régulièrement subrogés aux poursuites en saisie réelle commencées par les consorts Boisset sus-nommés, suivant jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le dix-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré.

Après deux renvois successifs, à l'audience du onze février mil huit cent quatre-vingt-huit, le tribunal donnant acte de la lecture et publication dudit cahier des charges, fixa l'adjudication au dix-sept mars lors prochain.

Ledit jour, dix-sept mars, les premier et troisième lots ont été adjugés, au prix de cinquante francs chaque lot en sus des charges, à M^e Talou, avoué, qui a été command en faveur, pour le premier lot, de Sindou Antoine, propriétaire à Souques commune de Belfort, et pour le troisième lot en faveur de Andrieux Guillaume, propriétaire, demeurant à Rougolis, commune de Lalbenque.

Mais, par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le dix-neuf mars courant enregistré, les sieurs Sabrié Pierre charpentier et Courdesse Jacques, cultivateur, domiciliés tous deux du lieu de Loubéjac, commune de Belfort, assistés de M^e Jules Billières, avoué, qu'ils ont déclaré constituer pour leur avoué aux fins de la surenchère et de ses suites, ont surenchéri du sixième en sus des charges, le prix des premier et troisième lots et se sont engagés à le porter ou faire porter à la somme de soixante francs chacun, en sus des charges de la première adjudication et de la présente surenchère, ou quoi que soit, au prix de la première adjudication augmenté d'un sixième.

En conséquence de cette surenchère, les biens surenchérés ci-dessous désignés, seront revendus publiquement, d'autorité de justice, le **quatorze avril prochain**, jour de samedi, à midi, pardevant et à l'audience de Messieurs les président et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées, au palais de justice de ladite ville et seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, aux clauses et conditions du cahier des charges sus ramené et sur la mise à prix de soixante francs chaque lot, en sus des charges de la première adjudication et de la surenchère, ci 60 fr.

Désignation

DES IMMEUBLES SURENCHÉRIS

Biens

SITUÉE SUR LA COMMUNE DE LALBENQUE

Premier lot

Le premier lot se compose des articles quinze, seize et dix-sept de la saisie et du cahier des charges, consistant en :

1^o Un pré, à Garrigues, formant partie du numéro 485 du plan cadastral, section C, contenant cinquante-six centiares.

2^o Une terre à Bouygues, commune de Lalbenque, formant partie du numéro 486 desdits plan et section, contenant neuf ares soixante-dix centiares.

3^o Autre terre au lieu appelé Courniou, formant partie du numéro 487 des mêmes plan et section contenant trente ares huit centiares.

Biens

SITUÉS SUR LA COMMUNE DE BELFORT

Troisième lot

Le troisième lot se compose de :

1^o Une terre au Pech, formant le numéro 608 de la section K, contenant vingt-huit ares quatre-vingt-huit centiares.

2^o Une pâture au même lieu, formant le numéro 650, des mêmes plan et section contenant vingt-huit ares huit centiares.

3^o Une terre au même lieu, formant formant le numéro 658 des mêmes section et plan, contenant vingt ares quatre-vingt-douze centiares.

4^o Un jardin à Loubéjac, formant le numéro 1327 des mêmes plan et section, contenant soixante-dix centiares.

5^o Un sol de maison, au même lieu, formant le numéro 1330 desdits plan et section, contenant quatre-vingt-quatre centiares.

6^o Un pré au même lieu, formant partie du numéro 1344 des mêmes plan et section, contenant trois ares quarante-quatre centiares.

7^o Une grange et patus audit lieu, formant le numéro 1445 des mêmes plan et section, portés à la matrice cadastrale pour une contenance de un are et pour un revenu de quatre-vingt-douze centimes.

Les frais de poursuites, ceux d'enregistrement, de greffe et d'hypothèques, devront être payés par les adjudicataires en sus de leur prix, dans les quinze jours de l'adjudication, entre les mains de M^e Billières, avoué poursuivant.

Le prix de l'adjudication sera payable aussitôt après la clôture de l'ordre amiable ou judiciaire à intervenir, aux créanciers utilement colloqués, sur la production de leur bordereau de collocation.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt-deux mars mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant,

Signé : J. BILLIÈRES,

Enregistré à Cahors, le mars mil huit cent quatre-vingt-huit, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : JARTY.

Le **Vin de Peptone de Chapoteaut** contient la viande de bœuf digérée par la pepsine, soluble, assimilable et propre à passer directement dans le sang pour y entretenir la vie et la santé. On nourrit avec lui, les malades privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter, les convalescents, les anémiques, les diabétiques, les malades de la poitrine, les personnes minées par la fièvre, les affections cancéreuses, la dysenterie. Sous un petit volume la peptone est beaucoup plus riche que le lait, elle nourrit mieux et est toujours bien supportée.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

Bibliographie

Le **BON JOURNAL** illustré, paraît deux fois par semaine, Bureau 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du numéro 204 (22 mars 1888). — Ch. Saint-Martin. Le cheval du lieutenant de Casties. — Catulle Mendès. Les Mères ennemies (suite). — Jules Mary. Les Deux Amours de Thérèse (suite). — Alphonse Daudet. Tartarin sur les Alpes (suite). — Xavier de Montépin. Le Secret du Titan (suite). — Paul Gault. L'illustré Casaubon (suite).

LA GUERRE. — Dans la 8^e série de « La Guerre, éditée par MM. Jules Rouff et C^o, à Paris, M. H. Barthélemy commence une étude sur nos corps d'armée avec cartes à l'appui, et il passe en revue successivement les quatre premiers corps dont les quartiers généraux sont Lille, Amiens, Rouen et Le Mans. Cette série abonde en renseignements statistiques du plus grand intérêt, non seulement pour les hommes du métier, mais pour tous ceux que préoccupe la défense nationale, c'est-à-dire pour tous les Français.

LE MONITEUR DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE. Revue économique et financière. Indépendante de toute Société de Crédit. Paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi. Six francs par an. Bureaux 173, rue Saint-Honoré, Paris. — Sommaire du n° 9. — La situation. — Informations financières. — Les chemins Français. — Le carnet de parcours. — La Banque de France. — Compagnie de Suez. — L'Assurance financière. — Obligations des Messageries maritimes. — Le Petit Journal. — Société des mines et usines de Vignac. — Le Petit Parisien. — Chemin de fer de Port de la Réunion. — Banque centrale de Crédit foncier russe. — Chemins de fer départementaux. — Revue des valeurs. — Renseignements utiles. — Banques, Escomptes et Changes. — Revue du marché des assurances. — La situation agricole. — Petite Correspondance. — Annonces. — Tableaux de la Bourse.

Les **Cigarettes Indiennes de Grimault et C^o** sont le remède le plus efficace connu contre l'asthme, l'oppression, l'insomnie et le catarrhe chronique.

Santé à tous, adultes et enfants.

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 40 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants, dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; soit environ 20 c. le repas. Ainsi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIERE DE BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors, M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr. »	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

A AFFERMER 120 hectares de prairies irriguées, près d'une gare. — Maison confortable, hangars, écuries pour grande exploitation. S'adresser à **M. de Beauregard**, à Labarthe-Inard (Haute-Garonne).

Maison spéciale d'Accouchement

DIRIGÉE PAR

M^{me} Angèle Raymond Gérardgeorge

Maitresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Villebourbon, 1, Montauban (T-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

Le propriétaire-gérant, Laytou.

GRAND ENTREPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER : Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70; Larbeau 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS : St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.